

DEPARTEMENT DU LOIRET
ARRONDISSEMENT D'ORLEANS
CANTON DE SULLY-SUR-LOIRE
COMMUNE DE VIGLAIN 45600

mail : viglain@wanadoo.fr
Tél. : 02.38.37.20.15

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU 10 SEPTEMBRE 2026
COMPTE-RENDU SOMMAIRE

Affiché en exécution de l'article L 2121-25 du code des Collectivités Territoriales

L'an deux mil vingt-six, le dix septembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de VIGLAIN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Éric LEGRAND, Maire.

Date de convocation : 04/09/2026

Présents : Mmes et Mrs Éric LEGRAND, Anthony VETOIS, Marine LEGRAND, Frédéric CHARLES, Claude BERTHON, Éric BOISQUILLON, Natacha CRNJANSKI, Franck HODEAU, Muriel MICHAUT, Irina LEROY, Séverine DARDE

Absents excusés : Mmes et Mrs Lucette BENOIST, Dominique BILLOTEY, Lysiane CHEVALIER, Jérémy LEBOUCHER

Pouvoir : Mme Lucette BENOIST a donné pouvoir à M. Éric LEGRAND
Mme Dominique BILLOTEY a donné pouvoir à Mme Marine LEGRAND
Mme Lysiane CHEVALIER a donné pouvoir à M. Anthony VETOIS

Secrétaire de séance : M. Frédéric CHARLES

1° - APPROBATION DE LA PRECEDENTE SEANCE :

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la séance du 4 juin 2026

2°- SOUSCRIPTION D'UN EMPRUNT AU BUDGET EAU POUR LE FINANCEMENT DES TRAVAUX DE REMPLACEMENT DE CANALISATIONS D'EAU POTABLE LIE AU CVM (chlorure de vinyle monomère)

Le Conseil municipal a validé la souscription d'un emprunt de 100 000 € sur 10 ans auprès du Crédit Agricole, afin de participer au financement du renouvellement des canalisations d'eau potable concernées par le chlorure de vinyle monomère (CVM).

Le coût de la première tranche des travaux confiés à Exeau TP s'élève à 286 697,70 € HT.

3°- CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU SERVICE COMMUN D'INSTRUCTION DES AUTORISATIONS DU DROIT DES SOLS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL DE SULLY

Le Conseil a approuvé la nouvelle convention avec la Communauté de communes du Val de Sully concernant le service commun chargé de l'instruction des autorisations d'urbanisme. La convention précise notamment les modalités d'instruction, de transmission et d'archivage des dossiers ainsi que les relations entre la commune et le service urbanisme intercommunal.

4°- INSTITUTION ET FIXATION DU TAUX DE LA TAXE SUR LA VACANCE DES LOCAUX D'HABITATION :

La commune étant située hors zone tendue, l'instauration de la nouvelle taxe unique sur la vacance des locaux d'habitation (TVLH) n'est pas obligatoire. Le Conseil municipal a décidé de ne pas instaurer cette taxe pour 2027.

5°- ADOPTION DES RAPPORTS SUR LE PRIX ET QUALITE DU SERVICE PUBLIC – EXERCICE 2025 :

Les deux Rapports sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) 2025 ont été adoptés :

- Eau potable ;
- Assainissement collectif.

Les rapports doivent notamment être transmis aux services concernés et publiés sur le SISPEA.

6°- ANIMATION POUR LA 29EME FOIRE AU BOUDIN ET DEMANDE DE SUBVENTION

Pour la 29e Foire au Boudin, le Conseil a retenu une prestation de sonorisation et de musique d'ambiance ainsi que la Société Musicale de Sully pour le défilé inaugural. Le coût indiqué est de 950 € TTC, avec une demande de subvention dans le cadre de soutien aux actions culturelles et locales de 760 € auprès de la Communauté de communes du Val de Sully.

7°- PERSONNEL COMMUNAL : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le tableau des effectifs a été modifié à la suite de récents mouvements de personnel

8° - DECISION MODIFICATIVE N°1 SUR LE BUDGET EAU

Une décision modificative n°1 a été adoptée afin de permettre le règlement de la redevance à l'Agence de l'Eau, sans modification de l'équilibre global du budget.

9° - PROJET MULTICOMMERCE

Compte tenu du projet initial et de son coût jugé trop important pour les capacités financières de la commune, le Conseil décide de ne pas poursuivre le projet dans sa forme actuelle. Cependant, l'objectif de maintenir une activité commerciale dans le centre-bourg est conservé. Le projet devra donc être redimensionné et simplifié, avec recherche de subventions et de nouveaux partenaires.

10° - TERRAIN CONSORTS AUBIER

Les propriétaires avaient proposé de vendre le terrain à la commune.
Compte tenu notamment du classement du terrain en zone non constructible, le Conseil a décidé de ne pas accepter ce prix mais de maintenir son intérêt pour le terrain.
Le maire est autorisé à formuler une contre-proposition.

11° - RENTREE SCOLAIRE

La rentrée 2026-2027 s'est déroulée dans de bonnes conditions.

79 élèves sont scolarisés à l'école de Viglain :

- PS-MS : 17 élèves ;
- GS-CP : 20 élèves ;
- CE1-CE2 : 23 élèves ;
- CM1-CM2 : 19 élèves.

Le restaurant scolaire compte 65 enfants inscrits et la garderie 20 enfants.

12° - AFFAIRES DIVERSES :

Le Maire informe le conseil sur plusieurs informations et vie communale :

- Personnel périscolaire : départ d'Amandine Chabanne et intégration de Katarina Yovanovitch.
- Services techniques : départ de Jessy Tillier Ragacs et recrutement en cours pour son remplacement.
Renfort de Marc Michaut sur la période de septembre.
- Portail Famille e-Ticket : mise en place depuis le 1er septembre pour les inscriptions cantine/garderie, le suivi des réservations et le paiement en ligne.
- PrimoT : nouveau portail numérique en cours de déploiement pour faciliter les échanges entre l'école et les familles.
- Radar pédagogique : installé route de Saint-Aignan afin d'observer les vitesses et sensibiliser les automobilistes.
- Horaires de la mairie : nouveaux horaires d'accueil depuis le 1er septembre, avec ouverture le premier samedi du mois.
- Sanitaires publics : remplacement d'un WC à la turc par un sanitaire classique
- Travaux d'eau : le début de la première tranche du renouvellement des canalisations est annoncé pour la première quinzaine de novembre.

A VOS AGENDAS :

- **11 septembre 2026** à partir de 17h30 : Forum de rentrée à l'école de Viglain
- **20 septembre 2026** : 29^{ème} Foire au Boudin
Journées du Patrimoine
- **20 septembre 2026** : Vide-greniers organisé par le Club Gym de Viglain
- **29 septembre 2026** : Permanence France Services de 9h30 à 12h00 en Mairie
- **Jeudi 15 octobre 2026 à 19h00** : Conseil Municipal

Affiché le 29 septembre 2026

**Le Maire,
Éric LEGRAND**

